

## QUI VEUT LA PEAU DES BSI ?

### PROTECTION DES FRONTIÈRES... !?

Dès 2020, la Cour des Comptes ouvre le bal en rendant un rapport sur la Douane préconisant « *le nécessaire recentrage de la DGDDI sur son expertise de contrôle des flux de marchandises et de personnes* », l'invitant à « *se repenser comme une administration de protection des frontières* » et à « *prévoir la réorganisation de son réseau selon cette logique* ».

Le rapport du Sénat de 2022, axé exclusivement sur le rôle de « *la Douane face au trafic de stupéfiants* », envisage cette problématique sous l'angle unique de la frontière (terrestre, numérique, aérienne, nationale et européenne). Même remarque concernant le contrat pluriannuel d'objectifs de la Douane 2022-2025 : de bout en bout, il n'est question que de frontières !

Parallèlement, le Conseil Constitutionnel, en septembre dernier, déclare l'article 60 du Code des Douanes contraire à la Constitution, avec les conséquences que nous avons déjà dénoncées pour les contentieux initiés sur la base de cet article.

### QUEL PROJET ?

Alors sans vouloir hurler au complot, tous ces éléments ne constitueraient-ils pas tout de même un sacré faisceau d'indices concordants et inquiétants quant à l'avenir des brigades de l'intérieur du territoire ?! Quel est le projet de la DG pour les BSI ?

Le 12 janvier va se tenir une réunion d'information entre les OS et les directeurs régionaux de Lille et Amiens, que la Directrice Générale a désigné pour mener une « *réflexion sur l'efficacité de l'action opérationnelle en surveillance* ». Les conséquences du « free-

flow » sur les contrôles dynamiques, la coopération des brigades entre elles, avec la DOD et les autres administrations, la couverture espace/temps par les brigades, les visites domiciliaires et les livraisons surveillées furent au menu de cette prospection, à laquelle a été associé l'encadrement de quelques brigades du territoire (Dijon, Montpellier...) mais bien sûr, pas les OS...

La DG veut des data-scientistes, des scanners, des drones, des LAPI, de la vidéosurveillance, de la dématérialisation, des services de pointe (DNRED, SARC...), et tout de même, encore, quelques uniformes pour ouvrir les colis dans les centres de fret postal, le e-commerce, étant une nouvelle priorité.

### LE SNAD CGT ATTENTIF !

Au mieux, ce sont donc des changements drastiques dans les méthodes de travail des BSI qui s'annoncent. Au pire, il est à craindre de nouvelles restructurations dans la branche « surv ».

Fort du succès de la consultation qu'il a menée auprès des agents de la surveillance, et s'appuyant sur les restitutions qui en ont découlé, le SNAD CGT a réussi à imposer à la DG une réflexion sur 5 thèmes :

- ➔ Formation initiale et continue
- ➔ Méthodes de travail et sécurité
- ➔ Equipements/Moyens/Communication
- ➔ Organisation du travail/Encadrement
- ➔ Spécialistes et agents à compétence particulière.

**Le SNAD CGT vous rendra compte bien évidemment de la réunion du 12 janvier, mais aussi de toutes celles qui se dérouleront en 2023 dans le cadre de ce cycle de discussions sur la surveillance.**



## Notre priorité, c'est vous !